

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union – Discipline – Travail

Journée internationale de la diversité biologique 2026

THEME : « Agir localement pour un impact global »

22 mai 2026

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT

Lue par Monsieur le Ministre de l'Environnement et de la transition
écologique

Monsieur ABOU BAMBA

**Ivoiriennes, Ivoiriens,
Cher(e)s ami(e)s de la Côte d'Ivoire,
Mesdames et Messieurs,**

Le 22 mai de chaque année, la communauté internationale célèbre la Journée internationale de la diversité biologique. Cette journée nous rappelle que la biodiversité n'est pas seulement un patrimoine naturel à préserver mais elle est le fondement même de notre vie. En effet, la biodiversité assure notre santé, notre sécurité alimentaire, notre culture et notre développement.

En cette année 2026, le thème retenu, « **Agir localement pour un impact global** », nous interpelle tous. Il nous rappelle que la préservation de la biodiversité commence par des gestes simples, concrets et responsables, posés au quotidien dans nos villages, nos villes, nos forêts, nos entreprises, nos exploitations agricoles et nos espaces de vie.

Agir localement, c'est protéger nos forêts, préserver nos ressources en eau, lutter contre la pollution, promouvoir des pratiques agricoles durables, valoriser les savoirs traditionnels et encourager une gestion responsable de nos ressources biologiques.

**Chers Ivoiriens,
Mesdames et Messieurs,**

La Côte d'Ivoire est riche d'une biodiversité exceptionnelle. Nos forêts, nos fleuves et rivières, nos lagunes, nos zones humides, nos savanes, nos montagnes et nos espaces marins, y compris les espèces floristiques et fauniques qu'ils abritent, constituent un patrimoine précieux, indispensable à notre équilibre écologique et à notre développement socioéconomique.

Mais ce patrimoine est aujourd'hui confronté à de fortes menaces notamment, la déforestation, la perte des habitats naturels, la pollution, le remblayage, l'orpaillage, la surexploitation des ressources et les effets du changement climatique pour ne citer que ceux-ci. En exemple, nous avons :

Commented [U1]: On peut indiquer ici des chiffres

Commented [GF1R2]:

- ▶ **Effondrement de la biodiversité floristique** : De 1960 à 2002, 26 espèces de plantes vasculaires ont disparu des forêts ivoiriennes ; 70 autres sont en voie d'extinction ou devenues rares (Aké-Assi, 2002). 82 espèces de faune sont dans les catégories menacées ; plus de 60 espèces d'oiseaux sont menacées.
- ▶ **Déclin spectaculaire de la faune emblématique** : La population d'éléphants est passée de 100 000 individus dans les années 1960 à seulement 225 à 500 individus en 2024. Certaines espèces d'insectes ont enregistré une baisse de 50 à 80 % (Statistiques environnement 2024).
- ▶ **Dégradation critique des zones humides et côtières** : Plus des 2/3 du littoral ivoirien sont affectés par des phénomènes d'érosion côtière. Les études montrent un recul moyen d'1 à 2 m/an, avec des épisodes extrêmes (10 m de terres engloutis à Gonzagueville en 2011 ; perte du cimetière de Lahou Kpanda en 2019). Les six zones Ramsar (127 344 ha) sont sous pression croissante.
- ▶ **Perturbation des cycles biogéochimiques** : La perte de carbone du sol de 444 384 t sur la décennie 2000-2010, la dégradation des services écosystémiques de 1 607 454 ha, et la perturbation des cycles de l'Azote (N), du Phosphore (P) et du Carbone (C) affectent la productivité des agrosystèmes et la résilience climatique.
- ▶ **Déclin des ressources halieutiques** : La production nationale de pêche (83 000 t) ne couvre que 12 % de la demande (700 000 t/an), nécessitant ~80 % d'importations. Cette situation résulte directement de la surexploitation, de la pollution des lagunes et de la destruction des frayères. La pêche emploie 100 000 personnes directement et 580 000 indirectement.

Face à ces défis, le Gouvernement, sous la haute impulsion de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Alassane OUATTARA, a entrepris et poursuit avec détermination des initiatives pour préserver et restaurer notre capital biologique.

À cet effet, notre pays a engagé des réformes importantes, notamment le renforcement du cadre juridique et institutionnel de protection de

l'environnement, la mise en œuvre du plan national de reforestation, le renforcement de la gestion des aires protégées, ainsi que la promotion de solutions fondées sur la nature.

Dans cette dynamique, la Côte d'Ivoire a également actualisé sa **stratégie et plan d'actions pour la biodiversité**, assurant ainsi son alignement avec le **Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal**. Cette stratégie révisée permettra de mieux intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles, de renforcer la participation des communautés locales et de mobiliser davantage de ressources pour des actions concrètes en faveur de la protection de la biodiversité afin d'améliorer les conditions de vie des populations.

Mesdames et Messieurs,

L'état de Côte d'Ivoire a mené plusieurs actions notamment :

- La stabilisation du cordon sableux à Grand-Lahou,
- La création de l'Agence Nationale de la Gestion du Littoral (ANAGIL)
- La création de l'Aire Marine Protégée de Grand-Béréby
- Et 5 autres en cours de création.

La protection de la biodiversité ne peut être l'affaire du seul Gouvernement. Elle exige l'engagement de tous : collectivités territoriales, communautés locales, jeunes, femmes, chercheurs, organisations de la société civile, entreprises du secteur privé, partenaires techniques et financiers.

En cette journée symbolique, j'invite chaque citoyenne et chaque citoyen à devenir acteur de la préservation de notre patrimoine naturel, notre patrimoine commun.

Ne pas détruire les arbres et les espaces verts. Ne pas jeter de déchets dans les rivières, lagunes et les cours d'eau. Éviter les feux de brousse et la destruction des habitats naturels. Éviter le commerce ou la consommation d'espèces protégées. Choisir des produits respectueux de l'environnement. Sensibiliser son entourage sur les gestes et actes appropriés pour la protection de notre environnement. Participer aux actions de reboisement et signaler les atteintes à l'environnement au numéro 1372. Voici ce à quoi nous devons individuellement et collectivement nous engager.

Chaque geste compte.

Chaque initiative locale est déterminante.
Chaque engagement est primordial.

En agissant localement, nous contribuons à un effort global pour un avenir plus résilient, plus durable et plus prospère dans les 31 régions et les deux districts autonomes des 322 400 Km² de notre grande nation.

Pour Dieu et mon Pays, Je vous remercie.